



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Fiche départementale - Loire (42)

Les ICPE du département

- 8 sites Seveso (7 Seveso seuil bas, 1 Seveso seuil haut)
- 52 installations relevant de la directive IED
- 33 carrières
- 409 km de canalisations de gaz naturel



Les chiffres clefs 2024 de l'inspection

Bilan des contrôles

- 296 inspections de sites industriels
- 50 contrôles inopinés de sites industriels
- 1 inspection d'appareils à pression
- 7 inspections de canalisations
- 42 mises en demeure
- 3 astreintes financières
- 1 amende administrative

Bilan de l'instruction

- 6 décisions sur des dossiers soumis à autorisation
- 5 décisions sur des dossiers soumis à enregistrement

La protection des riverains

Plans de prévention des risques technologiques (PPRT)

- 1 PPRT en vigueur.

Focus : Le désordre minier du puits Robert

Les Stéphanois s'en souviennent sûrement...

Un effondrement (trou de 10 m de diamètre et 15 m de profondeur) est apparu dans la nuit du 3 mars 2021, au niveau d'un bâtiment commercial de la zone de Monthieu à Saint-Étienne (au n°23 de la rue Emile Zola).



Géodéris, expert après-mine de l'État a confirmé l'origine minière de ce désordre dans son rapport du 9 mars 2021 (rupture d'un ouvrage technique associé au puits Robert).

Le secteur est situé dans le périmètre du Plan de Prévention des Risques Miniers, dont le règlement indique que sur cette zone, est admise : « tout type de reconstruction de bâtiments sinistrés existants à la date d'entrée en vigueur du PPRM et si le sinistre est lié à d'autres causes que le sinistre minier ». Le sinistre étant d'origine minière, la reconstruction du bâtiment n'est pas autorisée par le PPRM de Saint-Étienne.

Après des travaux de sécurisation provisoire, il a donc été acté que les bâtiments commerciaux impactés seraient démolis...

La procédure d'expropriation, longue et complexe, a fini par aboutir fin 2024, l'objectif principal pour l'État étant d'avoir la maîtrise foncière de la zone pour éviter tout aménagement et toute occupation alors que la présence du puits peut encore conduire à

un effondrement. Les propriétaires ont été indemnisés et les travaux de démolition vont pouvoir démarrer. Il est temps, car la situation se dégrade.



Dégradation du mur d'un local commercial suite à des fortes intempéries de vent (16 décembre 2024)

Des étais ont été mis en place (photo ci-dessous, 20 décembre 2024).

Tous ces travaux sont réalisés sur le budget de l'État, au titre de sa responsabilité sur la réparation des désordres liés aux anciennes exploitations minières.



Sécurisation le 20 décembre 2024



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Directeur de la publication : Renaud Durand

Pilotage, coordination : service PRICAE, mission communication

Crédits photo : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes,

Mai 2025

Ce document est téléchargeable sur :
www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes
69453 Lyon cedex 06 - Tél. 04 26 28 60 00
www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr